



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21/09/2022

Le Plan communal de mobilité pour Forest adopté par le Conseil communal

En cette Semaine européenne de la Mobilité 2022, le Plan communal de mobilité (PCM) pour Forest a été approuvé hier/mardi soir par le Conseil communal, promettant des avancées concrètes en termes de sécurisation des infrastructures pour tous les usagers.

Après concertation avec le SIAMU, un processus participatif en 2021 et une enquête publique qui a eu lieu jusqu'à la mi-janvier 2022, le plan a été approuvé par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 1^{er} septembre dernier. Dans la suite du Plan régional de Mobilité « Goodmove », les premières phases du PCM pour Forest seront progressivement mises en œuvre, en concertation avec les riverains et les commerçants, selon une planification cohérente sur l'ensemble du territoire.

L'objectif ? Améliorer le quotidien et la qualité de vie des Forestoises et Forestois, qu'ils soient piétons, cyclistes, utilisateurs de transports en commun ou automobilistes, et encourager le transfert modal grâce à des itinéraires sûrs pour les usagers actifs, des infrastructures cyclables supplémentaires et des transports publics fluides et ponctuels. Une répartition plus juste de l'espace public, c'est la clef, selon le Collège forestois !

Au total, le PCM prévoit de créer 7 kilomètres d'aménagements cyclistes dans les 10 années à venir (l'avenue Victor Rousseau et le quartier Delta-Tropiques seront notamment concrétisés d'ici fin 2023) et a pour ambition d'augmenter, de 400 à 600, le nombre de places de stationnement vélos sécurisés (en et hors voirie). L'objectif est également de davantage sécuriser les abords d'écoles, d'installer des arrêts de bus, d'augmenter la verdurisation de l'espace public et d'intégrer la gestion de l'eau. Par ailleurs, afin de compenser la suppression de places de stationnement en voirie, des parkings hors voirie seront accessibles pour les Forestois en divers endroits de la Commune (Globe, Saint-Denis et Huileries).

Près de 285.000 déplacements sont effectués quotidiennement depuis/vers Forest. Or, les ménages forestois présentent un taux de motorisation assez peu élevé en comparaison aux autres communes ; 51% n'ont pas de voiture. L'objectif du PCM est donc de rééquilibrer le partage de l'espace public entre tous les usagers afin qu'il soit plus juste, mais aussi de sensibiliser aux alternatives de transport.

« Aujourd'hui, 70% de l'espace public est dédié aux automobilistes. Il y a donc beaucoup d'aménagements à faire pour le rendre plus juste. Il s'agit d'un engagement sur le long terme pour rendre les rues, trottoirs et parcs plus agréables à vivre et plus sécurisés pour nos enfants », souligne l'Echevine de la Mobilité, Esmeralda Van den Bosch.

« Tout changement demande du courage, pour les politiques, les administrations et pour les citoyens. Mais face au dérèglement climatique et aux inégalités qu'il accentue, ce qui serait radical et injuste socialement parlant, ce serait de ne rien faire », conclut la Bourgmestre de Forest Mariam El Hamidine.

Le PCM sera complété par les plans de circulation et aménagements qui ressortiront des Contrats Locaux de Mobilité (CLM), dont les périmètres recouvrent plusieurs communes et qui sont réalisés en partenariat avec la Région bruxelloise, en concertation avec les riverains et les commerçants.

Vous souhaitez davantage d'informations ou désirez une interview ?

Caroline Corbiau, attachée de communication au cabinet de la Bourgmestre 0490/52.49.48